conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 400000013351 Date de la première version publiée: 2.0 08.10.2025

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1619-1 B PR US

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: Y6NU-P0K6-Y00K-AKF5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Grijpenlaan 18

3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 3 H331: Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique par inhalation. H331

Peut irriter les voies respiratoires. H335

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Porter des gants de protection/ des vêtements de P280

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

> PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter

> la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 **EN CAS DE CONTACT AVEC**

> LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 400000013351 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-lsopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane alcool benzylique

2,2'-iminodi(éthylamine)

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine acide maléique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Polyamines

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Reaction products of 3- aminomethyl-3,5,5- trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	38294-64-3 500-101-4 01-2119965165-33	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	>= 20 - < 30

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie	
		orale: 1 200 mg/kg	
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë	>= 20 - < 30
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,185 mg/l	
		Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 045 mg/kg	
9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)- N2-[2-[(2- aminoethyl)amino]ethyl]-1,2- ethanediamine	70321-87-8 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
butane-1,4-diol	110-63-4 203-786-5 01-2119471849-20	Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
acide maléique	110-16-7 203-742-5 607-095-00-3 01-2119488705-25	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 10
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,1 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023

Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

seulement plusieurs heures plus tard. Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation

: Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent

provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 400000013351 Date de la première version publiée: 2.0 08.10.2025

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Risques Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Toxique par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniaque

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne

pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et

immédiatement après manipulation du produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Température de stockage

recommandée

Stable dans des conditions normales.

: 18 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2'- iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie cutanée, Valeurs limites admises (circulaires)			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'- iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm2
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Day 2.0 08

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

	Consommateu	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27,5 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
butane-1,4-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	136 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	958 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	19 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
Trav Trav Trav Trav Trav	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	3 mg/m3
	Travailleurs Travailleurs	Inhalation Dermale	Aigu - effets locaux	3 mg/m3 0,55 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux Long terme - effets locaux	0,04 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	58 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,3 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur		
2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce	0,56 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Eau de mer 0,056 mg/l			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment marin	107,2 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>		
	Sol	7,97 mg/kg poids		
		sec (p.s.)		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>		
	Eau de mer	0,1 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>		
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	, ,		
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	, ,		
	Sédiment marin	0,527 mg/kg		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>		
	Sol	0,456 mg/kg		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Empoisonnement secondaire			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
acide maléique	Eau douce	0,1 mg/l		
acide maleique	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,1 mg/1		
	Eau douce - intermittent	0,428 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,420 mg/i		
	Eau de mer	0,01 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,01 mg/1		
	Station de traitement des eaux usées	44,6 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	0,344 mg/kg		
	Countries a Gau douce	poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sédiment marin	0,0334 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre	₁ μοιασ σου (μ.σ. <i>)</i>		
	Sol	0,042 mg/kg		
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1 0,0-12 mg/kg		
	rvemarques iniemone ne requilibre			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale

visage

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs

inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des

vapeurs organiques (ABEK-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : liquide

Couleur : jaune

Odeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date 2.0 08.10

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Point de fusion/point de

congélation

Point d'ébullition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-

inflammation

Température de

décomposition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 0,986 g/cm3

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 400000013351 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,8899 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'- Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation Remarques: Non classé

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 200 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

2,2'-iminodi(éthylamine):

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 553 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

CL0 (Rat, mâle et femelle): 0,07 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

CL100 (Rat, mâle et femelle): 0,3 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg

BPL: non

butane-1,4-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 15 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 433

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

acide maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 708 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 1 560 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 400000013351 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'- Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Evaluation : Provoque des brûlures. Méthode : OCDE ligne directrice 431

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

BPL : oui

alcool benzylique:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures. Résultat : Provoque des brûlures.

BPL : non

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : Irritant pour la peau.

butane-1,4-diol:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide maléique:

Espèce : Humain

Evaluation : Irritant pour la peau. Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

alcool benzylique:

Espèce : Lapin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 400000013351 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Evaluation : Irritant

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Lapin
Evaluation : Corrosif
Résultat : Corrosif
BPL : non

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : Corrosif

butane-1,4-diol:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

acide maléique:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

alcool benzylique:

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

BPL : oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 400000013351 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Remarques : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Voies respiratoires

Espèce : Souris

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

butane-1,4-diol:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide maléique:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : Souris

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL : oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3.5.5-trimethylcyclohexylamine and 4.4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

alcool benzylique:

Génotoxicité in vivo Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 200 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

2,2'-iminodi(éthylamine):

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

> Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Hépatocytes de rat

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Essai de mutation génique des cellules

somatiques de rongeur transgénique

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 5 and 28 days

Dose: 10 mL/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

vinaigre") (mâle)

Durée d'exposition: 22 and 24 hours

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Dose: 85, 283 and 850 mg/kg bw Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

butane-1,4-diol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de mutation du gène

> Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

acide maléique:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 103 semaines

Dose : 400 mg/kg

Fréquence du traitement : 5 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Dose : 56.3 mg/kg
Fréquence du traitement : 3 days/week
NOEL : 56,3 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif BPL : oui

butane-1,4-diol:

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 103 semaines

Dose : 112/225/450 mg/kg

Fréquence du traitement : 5 quotidien

NOAEL : 225 mg/kg p.c./jour

LOAEL : 450 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 262/525 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 quotidien

NOAEL : 525 mg/kg p.c./jour

LOAEL : 262 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

acide maléique:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 years

Dose : 0, 10, 32, 100 mg/kg/day Fréquence du traitement : 7 jours / semaine

NOAEL : >= 100 mg/kg p.c./jour Méthode : OCDE ligne directrice 451

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal développement du fœtus Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/25/100/250 mg/kg bw/day

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOEL: >= 250 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

alcool benzylique:

Incidences sur le : Espèce: Souris, femelle développement du fœtus : Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 550 Poids corporel mg /

kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 30/100/300 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids

humide mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

BPL: oui

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/25/100/250 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 Poids

humide mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 250 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421 Résultat: Aucune réaction secondaire.

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/25/100/250 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 70, 200 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 70 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 70 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

butane-1,4-diol:

Effets sur la fertilité Type de Test: OCDE ligne directrice 422

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Type de Test: OCDE ligne directrice 422

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Souris, femelles Voie d'application: Oral(e) Dose: 100/300/600 mg/kg bw/d

SDS_FR-AM - - 400000013351

22 / 40

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de la première version publiée:

Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 100 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelles

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Dose: 0/0.5/1.4/5 mg/m3

Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOAEC: 5 mg/m³
Toxicité pour le développement: NOAEC: 5 mg/m³

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

acide maléique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 20, 55 and 150 mg/kg

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: LOEL: 20 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 150 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOEL: 55 Poids

corporel mg / kg Organes cibles: Reins

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

butane-1,4-diol:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acide maléique:

Voies d'exposition : Inhalation Organes cibles : Poumons

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 10 mg/kg LOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 90 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0/10/100/200 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

alcool benzylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEC : 400 mg/kg, 1072 mg/m3

Voie d'application : Inhalation

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 4 Weeks Nombre d'expositions : 6 h

Méthode : OCDE ligne directrice 412

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 70 - 80 mg/kg LOAEL : 530 - 620 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 days Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 1000, 7500, or 15000 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 451

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 0,55 mg/l

Voie d'application: Inhalation (vapeur)Durée d'exposition: 15 days 6 hNombre d'expositions: 7 days/weekDose: 0/130 ppm

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 114 mg/kg Voie d'application : Dermale Nombre d'expositions : 6 days/week

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 400000013351 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Dose : 0.4 mls of a 100 mg/cc solutio

butane-1,4-diol:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 225 - 450 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 weeks
Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 0/56/112/225/450/900 mg/kg Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle NOEC : 1 mg/l

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 2 weeks 6 h

Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 0.20, 1.0, or 5 mg/l

Méthode : OCDE ligne directrice 412

acide maléique:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 40 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

alcool benzylique:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-

aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

butane-1,4-diol:

Evaluation N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

acide maléique:

Evaluation N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3.5.5-trimethylcyclohexylamine and 4.4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 70,7 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 11,1 mg/l Point final: Immobilisation

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,4

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC: 3,1 mg/l

Toxicité pour les CE50 (boue activée): >= 1 000 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 40000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

microorganismes Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 460 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 51 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 430 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 64,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date 2.0 08.

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

Date de la premiere version pui

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (Bactérie): 32,7 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

NOEC (Bactérie): 6 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 10 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Gasterosteus aculeatus (épinoche)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 5,6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.

BPL: oui

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CE50: > 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

BPL:oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 40000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

butane-1,4-diol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 30 000

mg/l

Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 813 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 15

536 mg/l

Durée d'exposition: 40 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: > 85 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 75 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023

Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 75 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 245 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 42,81 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 74,35 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

ErC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 11,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

44,6 mg/l

Durée d'exposition: 18 h Type de Test: Essai en statique Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: CE50: 77 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

NOEC: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 32,5 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: oui

alcool benzylique:

Biodégradabilité Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 95 - 97 % Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

2,2'-iminodi(éthylamine):

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

> Inoculum: Boue activée, non adaptée Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 87 % Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Substance d'essai: Eau douce

Photodégradation Type de Test: Air

Constante de vitesse: 500000

Dégradation (photolyse directe): 50 %

butane-1,4-diol:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 93 - 96 %

Lié à: Demande théorique en oxygène

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 90 - 100 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 10 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Substance d'essai: Eau douce

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

102 mg/g

Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en

Oxygène (DCO)
Photodégradation

: 1 892 mg/g

: Type de Test: Air

Constante de vitesse: < .00001

acide maléique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 13,78 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: env. 97 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

alcool benzylique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,1 (20 °C)

2,2'-iminodi(éthylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 42 d Concentration: 0,2 - 2 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 0.3 - 6.3

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 305C

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,58 (20 °C)

pH: > 12

Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

log Pow: -5,58 (20 °C)

pH: 7

Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

butane-1,4-diol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Substance d'essai: Eau douce

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,88 (25 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 107

acide maléique:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,3 (20 °C)

pH: 2,5

Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

alcool benzylique:

Répartition entre les

: Koc: 5 - 15

compartiments environnementaux

2,2'-iminodi(éthylamine):

Répartition entre les compartiments

Milieu: Sol Koc: 19111

environnementaux

Méthode: EPA OTS 796.2750

butane-1,4-diol:

Répartition entre les

Koc: 0,41 - 1

compartiments environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

alcool benzylique:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 40000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

butane-1,4-diol:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

acide maléique:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

alcool benzylique:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

butane-1,4-diol:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

acide maléique:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

supplémentaire l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

alcool benzylique:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)-n2-lathyll 4.2 othogodisminal

aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

butane-1,4-diol:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

acide maléique:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2735
ADR : UN 2735
RID : UN 2735
IMDG : UN 2735
IATA : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)

ADR : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)

RID : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)

IMDG : POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)

IATA : Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s.

(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 8

 ADR
 : 8

 RID
 : 8

 IMDG
 : 8

 IATA
 : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en : (E)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: 2.0 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

tunnels

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8 EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de : 855

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de : 851

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : non

l'environnement

ADR

Dangereux pour : non

l'environnement

RID

Dangereux pour : non

l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version 2.0

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400000013351

Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement H2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

TOXICITÉ AIGUË

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51, 49, 49 bis, 84

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

: 4130

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des veux.

Provoque une irritation cutanée. H315 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Procédure de classification:

Méthode de calcul

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit.: Irritation oculaireSkin Corr.: Corrosion cutanéeSkin Irrit.: Irritation cutanéeSkin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3

Acute Tox. 3	H331	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

H412

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1619-1 B PR US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.11.2023 2.0 08.10.2025 Date de la première version publiée:

22.11.2023

Date d'impression 09.10.2025

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.